



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction Générale  
**Madame Bety Waknine**  
Directrice Générale

Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry Wauters**  
Directeur

Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. DPC : A. Thiebault)2043-0423/05/2018-419PR  
Réf. NOVA : (corr. DU : D. Gustin, J. Doignies)04/PFU/703030  
Réf. CRMS : AA/BDG/BXL21033\_654\_SteCatherine\_17-19  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 4 mai 2020

*Envoi numérique uniquement (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid-19*

**Objet : BRUXELLES. Rue Sainte-Catherine, 17-19**

Demande de permis unique portant sur le changement de l'utilisation d'un commerce en un snack et modification de l'enseigne.

**Avis conforme de la CRMS**

Madame la Directrice Générale,  
Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 15/04/2020, reçu le 16/04/2020, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** émis par notre Assemblée en sa séance du 22/04/2020.

Étendue de la protection

La façade à rue et la toiture des bureaux de l'ancienne centrale électrique de la Ville de Bruxelles, sise rue Sainte-Catherine, 9A-19, sont classées comme monument en raison de leur intérêt historique et esthétique (AGRBC du 12/03/1998).

Description et évolution du bien

Ce bâtiment éclectique a été conçu vers 1901 par l'architecte E. Devreux pour abriter les bureaux et ateliers d'une centrale électrique. A l'arrière se trouvaient les ateliers, réunis en intérieur d'îlot avec la centrale elle-même sise Place Sainte-Catherine. Le rez-de-chaussée était dès l'origine dévolu au commerce.

Ce bâtiment développe douze travées, dont la première et la dernière sont plus larges que les dix autres et traitées en légère saillie, encadrant la composition. Sous une toiture en bâtière, l'élévation compte cinq niveaux rassemblés en trois registres superposés, séparés par des corniches saillantes : le premier registre réunit le rez-de-chaussée commercial et les baies sous arcs en anse de panier de l'entresol, le second regroupe les deux étages et le dernier a la forme d'un étage-attique.

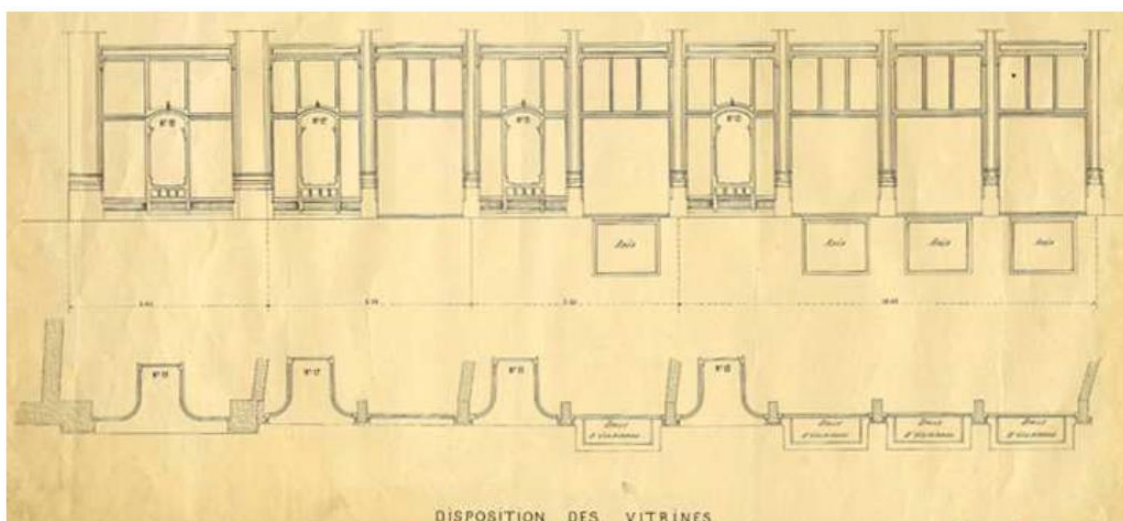
1/6



(©Google maps, 2019)

La façade se structure verticalement par des piliers et pilastres qui encadrent les fenêtres dont le découpage des menuiseries accentue encore le caractère étiré. À cette organisation du bâtiment s'ajoutent consoles, chapiteaux et culs-de-lampe en pierre bleue sculptés de motifs inspirés de la Renaissance flamande, linteaux en acier rehaussés de motifs végétaux rapportés, supports en fonte des niveaux inférieurs à la modénature soigneusement dessinée qui font de cette façade un bel exemple de cette richesse ornementale très prisée à l'époque.

Ce bâtiment, propriété de la Ville de Bruxelles, a été fortement modifié dans l'organisation des commerces et la composition des devantures du rez-de-chaussée. Les étages, bien mieux conservés, sont actuellement principalement affectés en équipement d'intérêt collectif (Service de la culture, Maison de Quartier,...).



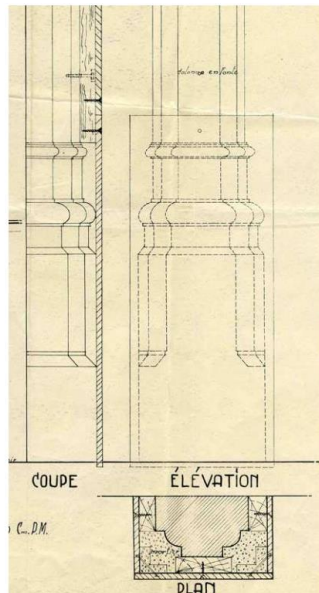
Élévation et plan des travées au niveau des commerces du rez-de-chaussée. Document non daté (ca 1901).  
RFPC, Tiroir « Divers Centre », Portefeuille « Bas de la Ville - Divers », farde « Rue S<sup>te</sup>-Catherine ».

(extr. de *Bureaux de l'ancienne centrale électrique de la Ville de Bruxelles. 1901-1903. Etude historique de la façade*, Ville de Bruxelles - Cellule Patrimoine historique, sept. 2015)

Une étude historique de la façade, réalisée par la Cellule Patrimoine historique de la Ville en 2015, a détaillé l'évolution des devantures du rez-de-chaussée. A l'origine, sur un soubassement en pierre bleue, la menuiserie de la vitrine était fixée au cadre métallique que constituaient les deux colonnes en fonte et le linteau en acier délimitant chaque travée. Une imposte tripartite terminait l'élévation du rez-de-chaussée, faisant référence à la division des châssis aux étages. Au fil du temps, les divisions

intérieures et pans courbes des vitrines ont été supprimés et les colonnes en fonte enrobées (ou enlevées) au profit de de parements divers.

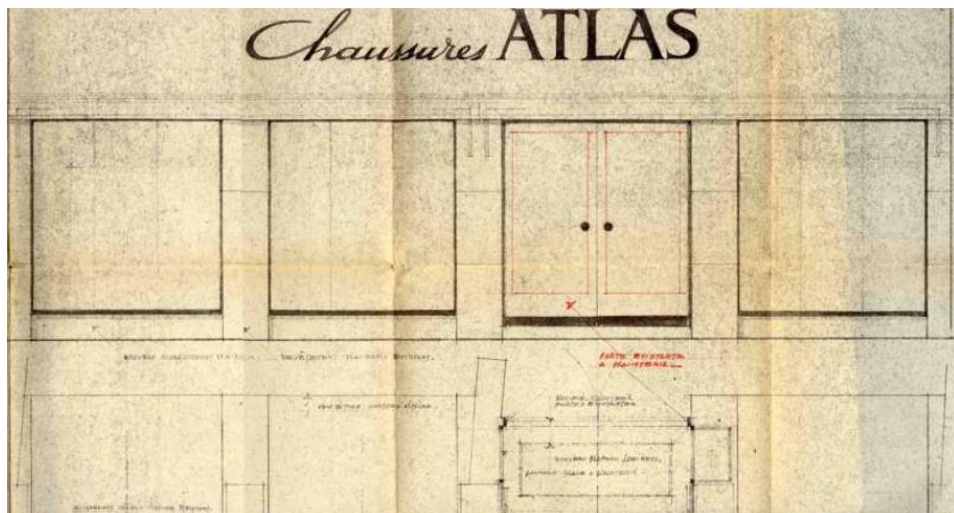
Pour le rez-de-chaussée dont il est question dans la demande (actuellement n<sup>os</sup> 17-19, mais auparavant n<sup>o</sup>15), une autorisation a été délivrée en 1945 pour habiller de travertin les encadrements des travées du rez-de-chaussée, en ce compris les seuils (il est donc possible que les colonnes en fonte soient toujours présentes derrière des caissons, comme le dessin ci-dessous l'illustre). Les deux n<sup>os</sup> sont regroupés pour créer une seule boutique (« Chaussures Atlas ») de quatre travées, avec le percement du mitoyen. La 1<sup>ère</sup> travée en ressaut (extrémité gauche du bâtiment) n'est pas comprise dans ce projet.



« Propriété de la Ville de Bruxelles. Rue S<sup>te</sup> Catherine n<sup>o</sup> 15. Fixation de la marbrerie ». Dessin du nouveau parement et de son mode de fixation et relevé des colonnes en fonte à masquer. VB-RFPC, Tiroir « Divers Centre », Portefeuille « Bas de la Ville - Divers », farde « Rue S<sup>te</sup>-Catherine ».

(extr. de *Bureaux de l'ancienne centrale électrique de la Ville de Bruxelles. 1901-1903. Etude historique de la façade*, Ville de Bruxelles - Cellule Patrimoine historique, sept. 2015)

En 1961, ce commerce est à nouveau modernisé : géométrisation des formes, abaissement des seuils, tendance à l'horizontalité. Cet état est toujours conservé, le magasin Chaussures Atlas ayant été remplacé par Textiles Altex, puis Delicatessen et actuellement Nona.



(©Ville de Bruxelles, AVB TP 72502)

Pour la 1<sup>ère</sup> travée à l'extrême gauche du bâtiment, la devanture du magasin « La Lorraine » est renouvelée en 1964, puis encore remplacée en 1985.





Vue de « La Lorraine » et des « Chaussures Atlas » en 1975 (©KIK-IRPA)



Vue de 2015 (extr. de *Bureaux de l'ancienne centrale électrique de la Ville de Bruxelles. 1901-1903. Etude historique de la façade*, Ville de Bruxelles - Cellule Patrimoine historique, sept. 2015)

### Analyse de la demande

La demande porte sur les points suivants :

- le changement d'utilisation : exploité comme service de traiteur / snackbar / cuisine de démonstration, le lieu serait dorénavant utilisé comme restaurant / pizzeria ;
- le remplacement de l'enseigne en utilisant le support existant réenduit en blanc cassé, accompagné de lettres découpées en aluminium laqué rose, non éclairées et collées au support.

## Avis

La demande ne porte que sur la modification de l'enseigne et le changement d'utilisation du commerce. La CRMS ne s'oppose pas à ces changements, reconnaissant que ceux-ci sont nécessaires pour la viabilité du commerce, pour autant que l'intervention reste minimale et réversible, dans l'attente d'une gestion globale du traitement de ces rez-de-chaussée.

En effet, la CRMS pose de manière urgente la question du traitement des rez-de-chaussée de ce bâtiment, vu la nécessité d'intervenir de manière cohérente, en adéquation avec la qualité du bâtiment et en valorisant ces commerces situés au cœur d'un quartier historique du centre-ville.



Au n°11, l'entrée de la Centrale for Contemporary Art, dont la qualité de l'aménagement est discutable ((©Google maps, 2019)

Sur les 12 travées que compte ce bâtiment et les quatre commerces (ou assimilés avec l'entrée de la Centrale), le constat d'hétérogénéité, de manque d'intégration et de « bricolage » est sans appel..., que l'analyse porte sur les matériaux en place, les hauteurs de seuils, d'enseignes, les diverses tentes solaires, l'ampleur des caissons commerciaux, la visibilité ou non des anciennes colonnes (telle que vue ci-dessus autour de l'ancienne porte principale), la présence ou non du bandeau séparant le rez-de-chaussée de l'entresol, la vétusté et la diversité des devantures, l'aspect négligé de certaines ...



Au n°19, la dernière travée de l'immeuble et sa vétusté... (©Google maps, 2019)

La CRMS invite donc fermement la Ville de Bruxelles – propriétaire des lieux – à envisager un projet de qualité pour valoriser ces rez-de-chaussée et accompagner les divers locataires des commerces, en fondant ses recherches sur l'étude historique déjà réalisée par ses services, en sondant sur place afin de retrouver la présence éventuelle d'anciennes colonnes ou autres éléments originaux masqués, et, enfin, en proposant une vision cohérente et intégrée pour valoriser un bâtiment de grande valeur patrimoniale et d'envergure au cœur de la Ville.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Aurélie AUTENNE  
Secrétaire Secretaris

Christian FRISQUE  
Président Voorzitter

*Envoi numérique uniquement en raison de l'épidémie de Covid-19*

c.c. à BUP-DPC : A. Thiebault ; [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels); [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels);  
[restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels); [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels); [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ;  
[bdeghellinck@urban.brussels](mailto:bdeghellinck@urban.brussels)  
BUP-DU : D. Gustin, J. Doignies ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels);  
Ville de Bruxelles : [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be); [urb.commissionconcertation@brucity.be](mailto:urb.commissionconcertation@brucity.be); [urb.accueil@brucity.be](mailto:urb.accueil@brucity.be)